

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 30 mars à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Valérie DOMERC, Eliane DUFFAU, CAUSSADE Carole, GALLATO Nathalie MARTINEZ Christine et Mrs Cyril COTONAT, Jean-Michel ESQUERRA, PERES André,

Absents Excusés : Mr GEVAERT Jean-Marie

Mme GALLATO Nathalie est élue secrétaire de séance

1) Compte de gestion du budget de la COMMUNE 2017 du Trésorier de Plaisance

Mr le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr Kahn, Trésorier de Plaisance, à la clôture de l'exercice. Mr le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil en même temps que le compte administratif du budget de la COMMUNE 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2017 du budget de la commune à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2) Compte Administratif du budget de la COMMUNE 2017

Mr le Maire présente le compte administratif de la commune pour 2017 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Prévus :	145 705,00
	Réalisé :	135 129,09
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	145 705,00
	Réalisé :	151 354,88
	Reste à réaliser :	0,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Prévus :	21 749,00
	Réalisé :	21 044,40
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	21 749,00
	Réalisé :	7 544,35
	Reste à réaliser :	0,00

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un EXCÉDENT de fonctionnement de 16 225,79 €
- Un DÉFICIT d'investissement de 13 500,05 €
- Résultat global de : 2 725,74 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif de la commune pour 2017.

3) Affectation du résultat 2017 du budget de la COMMUNE

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 *EXCEDENT* de 16 225,79 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 13 500,05 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) de 2 725,74 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) *DEFICIT* de 13 500,05 €

4) Compte de gestion du budget PHOTOVOLTAIQUE 2017 du Trésorier de Plaisance

Mr le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr Kahn, Trésorier de Plaisance, à la clôture de l'exercice. Mr le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil en même temps que le compte administratif du budget de la PHOTOVOLTAIQUE 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2017 du budget PHOTOVOLTAIQUE à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

5) Compte Administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE 2017

Mr le Maire présente le compte administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2017 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Prévus :	9 416,00
	Réalisé :	9 324,88
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	9 416,00
	Réalisé :	8 175,49
	Reste à réaliser :	0,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Prévus :	8 075,00
	Réalisé :	6 620,64
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	8 075,00
	Réalisé :	8 075,14
	Reste à réaliser :	0,00

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un DÉFICIT de fonctionnement de 1 149,39 €
- Un EXCÉDENT d'investissement de 1 454,50 €
- Résultat global de : 305,11 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2017.

6) Affectation du résultat 2017 du budget PHOTOVOLTAIQUE

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 *DEFICIT* de 1 149,39€

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 0,00€

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) de 1 149,39€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) *EXCEDENT* de 1 454,50€

7) Compte de gestion du budget LOTISSEMENT 2017 du Trésorier de Marciac

Mr le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr Kahn, Trésorier de Plaisance, à la clôture de l'exercice. Mr le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil en même temps que le compte administratif du budget de la LOTISSEMENT 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2017 du budget LOTISSEMENT à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

8) Compte Administratif du budget LOTISSEMENT 2017

Mr le Maire présente le compte administratif du budget LOTISSEMENT pour 2017 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Prévus :	218 410,00
	Réalisé :	146 022,26
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	218 410,00
	Réalisé :	191 254,17
	Reste à réaliser :	0,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Prévus :	203 920,00
	Réalisé :	185 298,38
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	203 920,00
	Réalisé :	177 307,83
	Reste à réaliser :	0,00

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un EXCÉDENT de fonctionnement de 45 231,91 €
- Un DEFICIT d'investissement de 7 990,55 €
- Résultat global de : 37 241,36 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget LOTISSEMENT pour 2017.

9) Affectation du résultat 2017 du budget LOTISSEMENT

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 *EXCEDENT* de 45 231,91 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 0,00 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) de 37 241,36 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) *DEFICIT* de 7 990,55 €

10) Vote des taux d'imposition pour 2018

Mr le Maire présente aux membres du conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales précisant les bases d'imposition et les produits assurés pour les 3 taxes pour 2018.

Le conseil décide de maintenir les taux d'imposition de 2017 soit pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 12,67%
- Taxe Foncière bâti : 8,99%
- Taxe Foncière non bâti : 54,75%

Le produit attendu au vu de la notification des services fiscaux des 3 taxes s'élève à 48 411 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

11) Proposition et vote du budget primitif de la COMMUNE pour 2018

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	146 766,74 €
RECETTES	146 766,74 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	21 490,05 €
RECETTES	21 490,05 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de la commune pour 2018.

12) Proposition et vote du budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE 2018

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	9 838,00 €
RECETTES	9 838,00 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	8 547,50 €
RECETTES	8 547,50 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2018.

13) Proposition et vote du budget primitif du budget LOTISSEMENT LADEVEZE-RIVIERE- CŒUR DE VILLAGE 2018

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif du budget LADEVEZE-RIVIERE- CŒUR DE VILLAGE qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	238 468,27 €
RECETTES	238 468,27 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	195 331,91 €
RECETTES	195 331,91 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif du budget LADEVEZE-RIVIERE- CŒUR DE VILLAGE pour 2018.

14) Retour interruption connexion Internet sur la commune

Monsieur le Maire précise qu'il est très difficile de pouvoir communiquer avec ORANGE. Cependant, il s'avère que les interruptions ont diminué. Une réunion, à laquelle participera Mr le Maire, est prévue le 05/04/2018 au Syndicat Gers Numérique. Lors de cette réunion, il est prévu de demander le planning de déploiement de la fibre et d'étudier les axes prioritaires. Mr le Maire précise qu'il y a eu un retard dans le déploiement à cause de problèmes rencontrés avec l'entreprise retenue.

Mr le Maire précise qu'il est possible de mettre en place l'internet par satellite, des subventions auprès du Syndicat Gers Numérique et de l'Etat peuvent être octroyées.

15) Retour dérangements toitures Mairie et SDF

Mr le Maire précise que les travaux des toitures de la mairie et de la salle des fêtes ne sont pas pris en charge par l'assurance, seul sera pris en compte la réfection des plafonds.

- Concernant la toiture de la mairie, un devis a été établi pour 1600 €, le charpentier interviendra début avril au vu de l'urgence
- Concernant la salle des fêtes un devis doit être établi pour la toiture et le remplacement de gouttière
- Concernant l'église, un devis a été établi et transmis à l'assurance, aussi un expert doit venir le 10/04/2018.

16) Présentation et validation du Bulletin Municipal

Monsieur le Maire précise qu'il sera transmis à tout le conseil, il ne reste que quelques articles à compléter. L'impression est prévue mi-avril. Il est présenté aux membres du conseil la page de garde.

17) Présentation et validation du Livret d'accueil

Mr le Maire précise qu'il est prêt pour une impression avant le 25/05/2018.

18) Projet MAM

Monsieur le Maire précise qu'il a eu la confirmation écrite que les assistantes maternelles ne sont plus intéressées par le projet. Aussi, il est demandé au conseil de réfléchir sur quel type de travaux peut être réalisé dans cette salle car des subventions ont été attribuées. Voir pour un bureau à destination des entreprises et voir le type de chauffage à envisager notamment l'isolation qui permettra d'obtenir des subventions via le certificat d'économie d'énergie.

19) Avis sur la consultation au public de la demande d'enregistrement relative à la « création d'un élevage de porc bio en plein air » à Beaumarchès

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une consultation du public sur la demande d'enregistrement déposée par l'EARL DU NAIN relative à la création d'un élevage de porcs en plein air situé au lieu-dit « Nain » sur le territoire de Beaumarchès est ouverte du 12 mars 2018 au 24 avril 2018. Une partie de la commune étant susceptible d'être concernée par le projet par les risques et inconvénients dont cet établissement peut être la source, il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur ledit projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à ce projet.

19) Création groupe de travail chargé de la modification du règlement du lotissement

Afin d'apporter des modifications au règlement du lotissement pour prendre en compte notamment les abris de jardin et les pergolas, il est nécessaire de former un groupe de travail. Aussi, se proposent Valérie Domerc, Eliane Duffau, Carole Caussade et Cyril Cotonat. La réunion du groupe de travail est prévue le 07/04/2018 à 10h00, pour une validation par le conseil municipal des modifications le 20/04/2018. Par la suite, le règlement modifié doit être validé par les 2/3 des co-lotis afin de pouvoir demander la modification du permis d'aménager.

20) Informations Communauté de communes

- Mr le Maire précise que le conseil communautaire a voté le 26/03/2018 les budgets
- Une étude pour la construction d'un gymnase à Marciac est en cours, une convention de maîtrise d'ouvrage doit être établie entre la commune de Marciac et le SIVOM Miélan-Marciac. La commune de Marciac monte les dossiers de subvention. Ce projet a été validé par le conseil communautaire ayant la compétence des équipements sportifs.

21) Retour repas des Séniors

Le conseil municipal félicite Carole Caussade pour son implication, les retours ont été très positifs.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mr le Maire propose concernant les chats errants de faire une campagne d'information sur la stérilisation et le puçage des chats, il enverra à chaque conseiller le tryptique proposé par l'association Chapatounes de Miélan. Une réunion d'information est aussi envisagée.
- Mme Valérie Domerc demande à ce que soit relancé le SIVOM concernant le traitement du buis du cimetière de l'église Saint-André.
- Mme Gimenez, locataire du logement communal côté cour mairie a demandé d'ajouter Mr Knaup comme co-titulaire du logement, accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H10.
Ont signé le registre tous les membres présents.